

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 13/02/2026  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de présents : 14  
Nombre de votants : 14

|                      |
|----------------------|
| Séance N° 01         |
| 27/02/2026           |
| Délibération 017/4.2 |

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, HENRIQUES Floriane, et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, CUVILLIER Jean-Claude, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mme HA Christine, Mr GUILBAUD David, MOURAIN Lisa

Absents : Mr PINEAU Nicolas, AVERTY Julien.

Madame PONTOIZEAU Fabienne a été élue secrétaire.

**OBJET : Création d'emplois pour accroissement saisonnier d'activité**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir :

- Renforcer le service technique et les services culturel et administratif

Madame Le Maire propose la création :

- D'un emploi saisonnier au service technique :
  - o Motif du recours : article L332-23 2° du code général de la fonction publique
  - o Durée du contrat : 6 mois à compter du 01/04/2026 (6 mois maximum sur une période de 12 mois consécutifs)
  - o Temps de travail : 35 heures hebdomadaires
  - o Nature des fonctions : gestion des espaces verts
  - o Niveau de rémunération : Indice majoré maximum 387
- D'un emploi saisonnier au service culturel et au service administratif :
  - o Motif du recours : article L332-23 2° du code général de la fonction publique
  - o Durée du contrat : 3 mois à compter du 01/06/2026 (6 mois maximum sur une période de 12 mois consécutifs)
  - o Temps de travail : 35 heures hebdomadaires
  - o Nature des fonctions : agent d'accueil à la bibliothèque
  - o Niveau de rémunération : Indice majoré maximum 376

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création de ces deux postes comme mentionnés ci-dessus
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer les contrats de recrutement.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,  
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme

~~Madame le Maire~~

Rosiane GODEFROY



La secrétaire de séance  
Mme PONTOIZEAU Fabienne

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name of the secretary of the session.